



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**Lonza**

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 janvier 2014

## **Pollution au mercure dans le Haut-Valais Collaboration entre le Canton du Valais et Lonza annoncée**

**(IVS).- Le Conseil d'Etat du Canton du Valais et Lonza annoncent la mise sur pied d'un comité de coordination afin de résoudre de manière efficace la problématique de la pollution au mercure entre Viège et Niedergesteln. Ce comité de coordination chapeautera différents groupes thématiques. Comme première action, Lonza s'engage à préfinancer les mesures nécessaires à l'identification des zones polluées entre Viège et Niedergesteln et à l'évaluation de leurs impacts environnementaux. En outre, Lonza préfinancera l'assainissement des parcelles les plus polluées dans un périmètre défini de la zone d'habitation de Turtig.**

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais et Lonza annoncent la mise sur pied d'un comité de coordination afin de résoudre de manière efficace la problématique de la pollution liée au mercure entre Viège et Niedergesteln. Ce comité de coordination se composera des conseillers d'Etat Jacques Melly et Jean-Michel Cina et de Rolf Soiron et Jean-Daniel Gerber, respectivement président et membre du Conseil d'administration de Lonza Group SA.

Ce comité de coordination chapeautera différents groupes thématiques formés notamment de représentants du Canton du Valais et de Lonza. Ces groupes auront pour tâche de trouver des solutions adéquates répondant aux exigences de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués et aux préoccupations de la population notamment en termes de santé publique. Les différentes autorités, aussi bien cantonales que communales, conservent cependant toutes leurs prérogatives décisionnelles.

Lonza s'engage à préfinancer les mesures nécessaires à l'identification des zones polluées entre Viège et Niedergesteln et à l'évaluation de leurs impacts environnementaux. Lonza préfinancera à titre volontaire l'assainissement des surfaces présentant un degré de pollution au mercure supérieur à la valeur d'assainissement de 5 mg/kg et situées dans la zone d'habitation de Turtig, dans un périmètre délimité au sud par la route cantonale et au nord par le Blagerweg et le Sportplatzweg. Par ce préfinancement, Lonza entend agir en acteur socialement engagé sans pour autant reconnaître être responsable de la pollution des parcelles en question. Ce geste est motivé par le caractère urgent de la situation dans ladite zone et n'implique pas d'autres préfinancements volontaires de Lonza dans cette zone, voire dans d'autres zones.



La première étape de l'investigation préalable a identifié 10 parcelles dépassant le seuil d'assainissement de 5 mg/kg pour la zone d'habitation sur les 36 parcelles examinées à Turtig. La deuxième étape de l'investigation préalable est en cours et comporte 43 analyses supplémentaires. Pour les parcelles dont le niveau de pollution est inférieur à 5 mg/kg, une évaluation de risques sera réalisée afin de définir les mesures nécessaires.

Le Canton du Valais et Lonza s'accordent sur le fait que les préfinancements décidés par Lonza se font sans préjudice et sans reconnaissance de responsabilité. La responsabilité des acteurs impliqués fait actuellement l'objet d'un examen approfondi par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE).

Le Canton du Valais et Lonza sont déterminés à résoudre de manière constructive les problèmes liés à la pollution dans cette zone, en collaboration avec les communes concernées.

***Note aux rédactions***

***Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à  
Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de  
l'environnement, 027 606 33 00  
Lonza, Dominik Werner, Head of Corporate Communications Lonza Group,  
061 316 87 98***